

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le treize avril à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à huis clos, à la salle des fêtes (crise sanitaire Covid-19 oblige), sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du huit avril deux mil vingt-et-un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur PIREZ Robin, absent non excusé, et de Madame CLERAUX Christine, absente excusée qui a donné procuration à Monsieur HALIPRÉ Jean.

Monsieur CENDRE Philippe est élu secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu de la réunion de Conseil du 04 mars 2021 approuvé à l'unanimité.

I. Présentation et approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire indique avoir reçu le compte de gestion 2020 émanant de la trésorerie de Campagneles-Hesdin. Celui-ci fait apparaître **en section de fonctionnement** : Dépenses 394.933,14 €, Recettes 769.848,64 €, soit un excédent de 374.915,50 € / **en section d'investissement** : Dépenses 81.288,36 €, Recettes 80.550,78 €, soit un déficit de 737,58 € / **en vue d'ensemble** : Dépenses 476.221,50 €, Recettes 850.399,42 €, soit un excédent de 374.177,92 € / besoin de financement 737,58 € + Restes à réaliser en dépenses 2.965,84 € soit un besoin total de financement de 3.703,42 €.

II. Présentation et approbation du compte administratif 2020

En sa qualité d'adjoint au Maire, en charge des finances, la présidence de l'Assemblée a été confiée à Monsieur Yves CARPENTIER pour présenter le compte administratif 2020 de Monsieur Serge ROUSSEL, Maire. Celui-ci fait apparaître en section de fonctionnement : Dépenses 394.933,14 €, Recettes 769.848,64 €. **Soit un excédent de fonctionnement de 374.915,50 €.** Et en section d'investissement : Dépenses 81.288,36 €. Recettes 80.550,78 €. **Soit un déficit d'investissement de 737,58 €.** **Soit une balance générale excédentaire de 374.177,92 €.** Le Compte administratif 2020 est voté à l'unanimité. Au nom du Conseil Municipal, Monsieur Yves CARPENTIER, Adjoint aux finances, a remercié Monsieur le Maire pour la bonne tenue des comptes présentés.

III. Affectation du résultat

Après lecture du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats suivants : 3.703,42 € au compte 1068 (recette d'investissement) et 371.212,08 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

IV. Etat de la dette

Monsieur le Maire rappelle l'état de la dette au 31 décembre 2020. Il ne reste plus qu'un seul emprunt, celui concernant les travaux de la Rue de La Marquise. Le capital restant dû s'élève à 59.441,05 €. L'annuité pour l'exercice 2021 est de 35.825,36 € (2.543,38 € en intérêts et 33.281,98 € en amortissement). Monsieur le Maire rappelle également que la dernière échéance est programmée au 30 août 2022.

V. Subventions aux Associations

Bienvenue en Hesdinois : 50 €, Comité des fêtes : 2000 €, Orchestre d'Harmonie d'Hesdin : 80 €, Association des JSP Hesdinois : 100 €, Association des Donneurs de sang : 25 €, Les Pêcheurs Hesdinois : 50 €, La Croix Rouge : 80 €, La Vie Active : 35 €, Secours Catholique : 30 €, Association des Paralysés de France : 35 €, Amicale du Personnel Communal : 630 €, Vie Libre : 40 €, Institut Recherches sur le Cancer : 35 €, Union Saint-Loupoise : 2500 €, Les Sangliers : 160 €, Union Equestre Hesdinoise : 160 €, Les Arts : 160 €, Association de Restauration de l'Eglise : 160 €, Coopérative scolaire : 500 €, Pétanque Saint-Loupoise : 160 €, Association Nénuphar : 30 €, Atelier de Campagnes : 160 €, Les Amis d'Huby-St-Leu : 160 €, soit un total de 7.374 €.

VI. Subvention au C.C.A.S.

Comme chaque année, la commune doit voter une subvention au profit du Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S.) afin de financer principalement le repas des aînés. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de verser une subvention d'un montant de 6.000 € au profit du C.C.A.S. pour l'année 2021.

VII. Affaires diverses

☞ **Ducasse 2021** : Compte-tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19, la commune ne pourra pas organiser de manifestations cette année dans le cadre des festivités de la ducasse.

☞ **Chasse aux œufs** : Cette année, le Comité des fêtes n'a pas pu organiser sa traditionnelle chasse aux œufs au Manoir de la Canche compte-tenu de la crise sanitaire. Cependant, l'association a décidé de distribuer des chocolats au domicile des enfants de la commune.

☞ **Les élections Départementales et Régionales** auront lieu les 20 et 27 juin à la salle des fêtes.

☞ **Une enquête publique** sera organisée du 19 avril au 4 mai 2021 concernant des travaux de restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Canche au niveau de la MGEN.

☞ **Repérage étudiants en médecine** : Dans le cadre de sa politique santé, la Communauté de communes des 7 Vallées peut accorder une indemnité aux étudiants en médecine (600 €/mois), en échange d'une installation d'au moins 5 ans sur le territoire de 7 Vallées Comm, une fois leur diplôme obtenu. A ce jour, un contrat est en cours avec un étudiant. Pour contractualiser avec un nouvel étudiant, la Communauté de communes nous demande si nous avons connaissance de jeunes étudiants en médecine (à partir de la 3^{ème} année de médecine), et de l'informer en indiquant leurs coordonnées. Les renseignements seront à adresser à Madame Caroline CUSSAC, Vice-présidente en charge de la santé.

La séance est levée.

**Le Maire,
Serge ROUSSEL**